AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C1706**
FR0010380626-FS0825

22 juillet 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**PROLOGUE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2016, l'Association pour la Représentation de Actionnaires Révoltés[1] (ARARE) (32 rue Gassendi, 75014 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2016, par suite de l'expiration de procurations reçues d'actionnaires de la société PROLOGUE après l'assemblée générale, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société PROLOGUE et ne plus détenir aucune action de cette société.

[1] Association loi 1901 présidée par M. Nicolas Miguet.